

SOMMAIRE

4 Editorial

► DEONTOLOGIE SPIRITE

49 La révélation spirite
aujourd'hui et toujours (suite)

► ETUDE

10 Les répétitions
transgénérationnelles

38 La mort : les rites et le vécu
des survivants

52 Mohamed, médium prophète
(suite)

► TEMOIGNAGES

19 Le premier triomphe de la
cantatrice Guiseppa Gargano

22 L'histoire des sœurs Fox dans
toute sa vérité (suite)

45 Description du dégagement de
l'Esprit à la désincarnation

► REFLEXIONS

47 Qui laborat orat, celui qui
travaille, prie

► CHRONIQUE ETRANGERE

5 Au pénitencier, Chico Xavier
embrasse 420 détenus en réin-
sertion

42 Les nouvelles du monde

► COURRIER DES LECTEURS

11 Le chiffre de la population
deviendra-t-il problématique ?

► ENQUETE

7 Le suicide, pourquoi faut-il
l'éviter ?

► LES PIONNIERS DU SPIRITISME

43 Gabriel Delanne, un apôtre du
Spiritisme

► PHENOMENOLOGIE

17 Entretiens initiatiques

26 L'ectoplasme au plan de la
matière

35 Un médium peintre,
Valdelice Salum

► S.O.S. FRATERNITE

14 Les soins spirituels

► L'ENSEIGNEMENT DES ESPRITS

20 La voix de la conscience

55 Les destinées de l'âme
humaine (suite)

► COMMUNICATIONS SPIRITES

15 Education de l'intelligence et
du sentiment

16 Conseils des Esprits

► NOS ACTIVITES

32 Redécouvrons le Spiritisme

Nos traducteurs :

Anita Becquerel
Maria N. Dubarry
Marcia et Charles Kempf
Luciana Prado Hadid
Rui Chammas
Roger Perez

Notre adresse sur Internet



<http://www.creaweb.fr/union-spirite>
E-Mail : union.spirite@creaweb.fr

► Pour en savoir plus sur nos activités :

- Téléphonez-nous aux
heures de permanen-
ces tous les mercredis
de 18 h à 20 h
- Ecrivez-nous en joignant
une enveloppe timbrée
pour la réponse.



S.O.S.
FRATERNITE
02 47 46 27 90

1, rue du Docteur Fournier
37000 TOURS
Tél. : 02 47 46 27 90
Télécopie : 02 47 46 27 90
Commission paritaire : n° 67327
Dépôt légal : 4^e trimestre 1998
ISSN n° 1143 - 5836
INPI n° 129906

**LA REVUE
SPIRITE**
FONDEE EN 1858 PAR ALLAN KARDEC

LES OPINIONS EMISES DANS LES ARTICLES, LES COMMUNICA-
TIONS QUE NOUS PUBLIONS, DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEURS AUTEURS ET N'ENGAGENT QUE LA
RESPONSABILITE DE CEUX-CI.